



CONTRAT DE LOCATION DU GÎTE PASTOU

Entre les soussignés

Mme AYERDI-CAUDINE Gilda demeurant à Maison Pastou 64130 Moncayolle
N° de téléphone : 05.59.28.32.81/ 06.21.27.57.25 , Mail : gildaayerdi@yahoo.fr
ci après désignés le propriétaire,

et M. _____ demeurant à _____
N° de téléphone _____ Mail : _____
(dès réception du contrat signé et du chèque je vous envoie un courrier de confirmation de réservation par mail), ci après désignés le locataire.

1 - Désignation : La location est prévue pour 2-4 personnes maximum et porte sur un meublé situé : maison pastou 64130 moncayolle . Nombre de personnes précis venant séjourner dans le gîte Pastou :

Description de la location : Gîte comprenant un séjour-cuisine (avec clic-clac), une SDB, un WC, une chambre avec un lit 2 personnes, une terrasse, un jardin clôturé. Le gîte est mitoyen à la maison des propriétaires mais entrée indépendante. Vue panoramique sur les Pyrénées. Il se trouve dans une demeure de charme en pierres apparentes au Pays basque et est entièrement rénové. Tout autour, parc de 6000m2 et terrasse avec vue sur les Pyrénées. Capacité d'accueil 2 à 4 personnes. Idéal pour un couple avec enfants. Calme et tranquillité assurés.

2 - Durée : La location commencera le _____ à partir de 16 heures pour se terminer le _____ avant 10 heures.

3 - Loyer : Le montant de la location est de 370 euros toutes charges comprises. (420 € pour 4 adultes). Des arrhes seront versées dès réception du contrat, d'un montant de 100 euros par semaine de location représentant 30 % du prix de la location. Des arrhes sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location. **Le solde sera versé à l'entrée des lieux.** Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées. Location ponctuelle : 75 € par nuit.

4 - Dépôt de garantie (caution) : Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de 100 euros. Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

5 - Ménage : Le logement devra être laissé propre et le ménage effectué avant le départ. Dans le cas contraire, les frais de ménage seront imputés sur la caution. Si vous n'avez pas le temps d'effectuer vous-même le ménage, vous pouvez bénéficier de cette prestation pour un montant de 30 €.

6 - Etat des lieux et inventaire : Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

7 - Taxe de séjour : La taxe est de 0 euros par jour et par personne.

8 - Assurance annulation : Vous pouvez souscrire à une assurance annulation sur le site abritel.fr, et ce dans un délai maximum de 7 jours à compter de la signature du présent contrat. Si vous souscrivez à l'assurance annulation, elle couvrira également votre responsabilité civile en cas de détérioration involontaire.

9 - Conditions générales : Le locataire s'engage à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur, à ne pas sous louer le logement, à user paisiblement des lieux, à s'assurer contre les risques locatifs.

10. Annulation : L'annulation moins de 2 mois avant la date du début du séjour entraîne la perte de la caution versée.

Ce contrat ne peut pas être rectifié sans mettre le nombre de mot et de ligne rayée et contresigné des deux parties.

Fait à Moncayolle, le 29/01/2010

Signature du locataire :
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du loueur :

